

la séance a été levée à 20 heures 15
~~Normand~~
~~Fortin~~
~~Chaboussier~~
~~Boivin~~
~~Carlin~~
~~Normand~~

Réunion du 28 juillet 1993

20 heures 15

Convocations envoyées le 22 juillet 1993

Étaient présents: M^{rs} Tomellier, Louis Champain, Langris, Beaul, Chol, Bellot, Normand, Fortin, Garnier, M^{rs} Frady, Duberka

Absent excusé: M^r Viault

Absents non excusés: M^{rs} Carlin, Pichoreau

1) Augmentation des loyers des logements locatifs route de Carrouges.

Les membres du Conseil Municipal décident d'augmenter les loyers des logements locatifs, route de Carrouges, avec effet au 1^{er} juillet 1993 et ce en prenant pour base l'indice applicable au 1^{er} trimestre de l'année précédente (1992).

Les cautions afférentes aux différents logements subiront les mêmes augmentations.

logement no 1 et 2	1 276,00	au lieu de 1272,00
logement no 3	1 280,00	au lieu de 1276,00
logement no 4	1 450,00	au lieu de 1446,00
logements no 5 et 6	730,00	au lieu de 728,00

2) Désistement du logement de fonction de l'École Publique

M. le Maire informe les membres que le logement de fonction mis à la disposition de M. Mier, Directeur d'École, se trouvera vacant à 10 Août en raison du départ de M. Mier.

Après renseignements pris auprès de l'Inspection Académique, le logement ne peut être loué comme un logement ordinaire et qu'il serait préférable de le réserver à des personnes appartenant au corps enseignant, toutefois il est possible de le louer à des particuliers à condition que l'entrée devant sur la cour soit condamnée.

Les membres du Conseil après avoir délibéré décident de louer le logement et fixer le loyer mensuel à 2 000 francs.

D'autre part le professeur nommé à l'École Publique de Lignières-Orger demandait le logement à la rue scolaire 94-95 ce logement lui serait automatiquement attribué, cette location n'est donc valable qu'une année et expirera le 31 juillet 1994. Par contre s'il n'y a de nouvelle nomination et aucune demande de logement, elle pourra être prolongée 1 année supplémentaire.

3) Mobilier Scolaire

Le mobilier scolaire usagé qui avait été mis en vente lors de la dernière session, sera donné à l'École Publique qui en a fait la demande.

4) Maire d'Orgeres

Les membres du Conseil principal pour faciliter les pourparlers de voir le Maire ces derniers acheteurs ont fixé le prix de vente minimum à 80 000,00 francs.

5) Travaux à la Poste

M. le Maire informe les membres que la Direction Départementale de la Poste

pourrait que la Commune procède à la refonte de l'installation électrique du logement de la Poste et à la création d'un réseau de chauffage, alors qu'elle réaliserait la refonte de l'installation électrique au bureau la création de faux plafonds dans le bureau et les dépouilles et autres mesures. Pour les travaux la Poste serait le maître d'œuvre et fait dans elle-même un appel d'offres. Les membres du Conseil considèrent que la refonte de l'installation ne pouvant se faire en 2 fois et par des artisans différents, acceptent que la maîtrise d'œuvre soit confiée à la Poste mais demande que les autres travaux soient soigneusement contrôlés.

6) Propriété Victor BASSÉ.

M. le Maire informe les membres qu'il a rencontré un représentant de l'Office des HLM quant à la possibilité de réhabilitation de cette maison par lot séparés si la Commune en était propriétaire.

Après avoir examiné les conditions des HLM à l'achat par la Commune des locaux communs au HLM par bail emphytéotique de 55 ans (les HLM prennent et disposent de ces locaux pendant cette durée et paient les loyers), les membres se déclarent non intéressés par cette solution.

7) Equipement

a) Droit de gravité

Il est avis de donner que selon la loi du 13 juillet 1992, la création de déchets contrôlés uniquement pour les produits verts est interdite, seule la déchetière ou la possibilité de dépôt de matières sont autorisées en respectant des dispositions particulièrement restrictives.

b) Linges de Jans

Les subordonnés chargés de l'équipement de la ville et les responsables de la cellule départementale d'entretien de la Sécurité se sont rendus sur place et envisagent l'achat de linges de cuisine, de plusieurs de laquelle de accord. Les membres du Conseil, sachant que cette vente est départementale et par conséquent pas de leur ressort.



4) Signalisation

Des travaux ont été faits demandant la pose de panneaux "Lignes Degré" à l'entrée des Chapelles est et ou Paul. Seuls des panneaux sont posés à l'entrée de Paul, le plan de signalisation adopté par le Conseil Général ne prévoit pas la liaison vers les lignes. D'autre part, nous avons également demandé aux services départementaux existants, sur la commune, soient classés prioritaires, mais le Conseil Général nous a informé que cela ne pouvait être fait totalement sur son budget. Les routes ne sont pas une circulation suffisamment importante. Toute la solution de financer à hauteur de 50% mais encore faut-il obtenir l'accord des communes voisines pour qu'elles nous financent ces réalisations sur leur territoire.

5) Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale

M. le Maire a donné lecture de la lettre de M. le Préfet sur le projet de Schéma Départemental de la coopération intercommunale reçu la semaine précédente au Maire. Le Maire demandant réflexion et consultation du S.I.P. auquel la commune est rattachée, sera examinée ultérieurement.

9) Repas des personnes âgées

Le repas est fixé au 24 Octobre 1993

[Handwritten signatures and names: Boiffier, Boiffier, Boiffier, Boiffier]